
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 6	Séance du lundi 08 avril 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle GOUDAL.
<u>Présents :</u> 6	<u>Sont présents:</u> Joëlle GOUDAL, Christine GARCIN, Nathalie BENOUDIZ, Vincent COURTEAUX, Aline DELFOSSE, Tom BRIERE
<u>Votants:</u> 6	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Aline DELFOSSE

Objet: Vote du compte de gestion - celles - 2024 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GOUDAL Joëlle

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - celles - 2024 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GOUDAL Joëlle

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par GOUDAL Joëlle après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 646.93		48 133.48		74 780.41
Opérations exercice	194 153.18	49 949.38	46 141.30	95 628.34	240 294.48	145 577.72
Total	194 153.18	76 596.31	46 141.30	143 761.82	240 294.48	220 358.13
Résultat de clôture	117 556.87			97 620.52	19 936.35	
Restes à réaliser						
Total cumulé	117 556.87			97 620.52	19 936.35	
Résultat définitif	117 556.87			97 620.52	19 936.35	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote des taux des taxes locales 2024 - 2024_006

Madame le Maire, Joëlle GOUDAL, présente au conseil l'Etat 1259 correspondant aux taxes locales pour l'année 2024,

Elle explique que les bases ont légèrement augmentée comparée à l'année 2023,

Elle propose au conseil d'augmenter les taux pour l'année 2024 tel que présenté ci dessous :

TFB = 36.01 %

TFNB = 34.05 %

TH = 14.65 %

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les taux des taxes locales, tels que présentés ci dessus

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - celles - 2024_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GOUDAL Joëlle

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 97 620.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	48 133.48

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	59 396.48
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	49 487.04
Résultat cumulé au 31/12/2023	97 620.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	97 620.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	97 620.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du Budget primitif 2024 - 2024 010

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Mairie de Celles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

L'adoption du budget de la Mairie de Celles pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En fonctionnement à la somme de : 83 613.00 Euros

En recette à la somme de : 297 694.11 Euros

Pour un total du budget : 381 307.11 Euros

Questions diverses

La secrétaire de mairie a été stagiairisé pour une durée d'un an à compter du 01/04/2024.